

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

DEPARTEMENT DU GERS
COMMUNE DE VIC-FEZENSAC
Code Postal 32190

ARRETE DU MAIRE n°2025/211

Objet : Stationnement pour déménagement

Le Maire de la commune de Vic-Fezensac,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la demande présentée par LOU-REY & FILS, agissant pour le compte de Mme. CUEILLEN
Bernadette en vue d'occuper le domaine public au droit du 15 avenue des Pyrénées, afin de
stationner un camion dans le cadre d'un déménagement le 12/11/2025,
CONSIDÉRANT que pour la bonne exécution des travaux, ainsi que pour des raisons de sécurité,
il est nécessaire de préciser les règles d'occupation du domaine public.

ARRETE

Article 1 : LOU-REY & FILS est autorisée à occuper le domaine public au droit du 15 avenue des
Pyrénées, afin de stationner un camion dans le cadre d'un déménagement le 12/11/2025.

Article 2 : La mise en place de la signalisation réglementaire de chantier sera assurée par le
pétitionnaire, sous le contrôle des services techniques de la commune.

Article 3 : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Pau dans
le délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par
l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet
www.telerecours.fr.

Article 4 : La directrice générale, le responsable des services techniques et l'agent de surveillance
de la voie publique de la commune de Vic-Fezensac, sont chargés, chacun en ce qui les concerne,
de l'exécution du présent arrêté.

VIC-FEZENSAC, le 29 octobre 2025

Le Maire
Barbara NETO

